

Image not found or type unknown



Frais notarial dans une reprise d'un immeuble

Par **Iola2205**, le **02/10/2011** à **09:15**

j'aimerais connaitre le pourcentage des frais de reprise lors d'un divorce, d'un immeuble acheté en commun, Merci

Par **hotball**, le **03/10/2011** à **09:31**

Bonjour,

Cela va être plus compliqué que ce que vous pensez, l'immeuble doit être partagé avec l'ensemble de la communauté formée par vous et votre femme. Attention, à compter du 1^{er} janvier le droit de partage passe de 1.10 à 2.50 %.

Bonne journée